



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Compte rendu de l'Assemblée Générale 3 juillet 2018, Nantes

Aurelio Bilbao, président du CC Sud a introduit la réunion et a remercié l'ensemble des membres ainsi que Pascale Colson (représentante de la Commission) et la région Pays de la Loire pour son accueil.

Une minute de silence a été observée en mémoire de Victor Badiola, ancien président du CC Sud.

Claire Hugues, conseillère en charge des dossiers pêche au sein du conseil régional Pays de la Loire, a présenté ses travaux mais aussi les contributions et participations de la région dans les réflexions sur la gestion des pêches à toutes les échelles.

L'ordre du jour a été modifié afin de permettre à Pascale Colson de présenter 4 dossiers d'actualité communautaire : Les propositions de la Commission sur le FEAMP, le règlement contrôle, les mesures techniques et le Policy Statement. L'ensemble de ces présentations sont disponibles sur le site du CC Sud.

Le compte-rendu de la précédente réunion de l'assemblée générale a été validé en l'état.

Présentation Exercice 2017-2018.

Chloé a rapidement passé en revue les points clés de l'exercice 2017-2018, puis le Commissaire aux comptes en charge du suivi du CC Sud a présenté ses résultats.

- Une baisse de la subvention européenne, en raison des faibles dépenses salariales du CC Sud suite au départ de Jean-Marie Robert, a entraîné une diminution des produits.
- Le CC Sud dispose aujourd'hui d'un excédent de 61 000 euros, ce qui le place dans une situation comptable saine.

Le Commissaire aux comptes a certifié que la comptabilité a été effectuée selon les principes comptables et que le bilan est représentatif de la structure financière du CC.

L'assemblée générale a validé les comptes.

Programme 2018-2019

Chloé a présenté les objectifs du CC Sud pour l'exercice 2018-2019, qui a été validé au ComEx du 15 février à Paris regroupées en 5 grandes priorités : l'accompagnement de l'obligation de débarquement, les plans de gestion et règles d'exploitation, l'accompagnement de l'actualité communautaire, améliorer la connaissance et la gestion à court terme, soutien à la pêche artisanale.

Aurélien a ensuite présenté le budget pour l'année à venir.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Aurélié a également énuméré les nouveaux membres et indiqué le départ de certains du CC. Aujourd'hui le CC Sud compte 102 membres.

Javier Lopez et Ana Matias ont relevé des erreurs (répartition Secteur/Société civile) dans la liste des membres présente dans le rapport d'activité.

L'assemblée générale a validé le programme de travail ainsi que le budget pour 2018-2019.

Policy Statement

Au travers de sa présentation Pascal a passé en revue les points clés du Policy Statement : mise en œuvre de l'obligation de débarquement, possibilité de pêche, les aspects environnementaux et la gouvernance des océans à l'international. Ce document fait un état des lieux de la politique communautaire des pêches, et lance la consultation sur les possibilités de pêche pour 2019. Un avis du CC Sud est attendu avant le 21 aout. Pascale Colson a insisté sur le fait que le CC Sud pouvait transmettre des considérations socio-économiques.

Le Policy Statement montre des résultats positifs dans la zone de compétence du CC Sud : une augmentation des stocks gérés dans les limites du Fmsy, une SSB en augmentation et des résultats socio-économiques positifs également.

Les questions des membres ont permis d'éclaircir certains points :

- Les aspects socio-économiques étaient pris en comptes les années précédentes, Pascale Colson rappelle seulement que c'est un point important que les CC doivent commenter.
- Les membres ont relevé un excès de réglementations non justifié au vu des bons résultats présentés. La confiance et le dialogue créés entre les membres au sein des CC, permettraient à l'avenir d'après la représentante de la Commission, de simplifier la réglementation.
- Les membres s'interrogent et ont des craintes sur l'impact de l'obligation de débarquement sur les aspects socio-économiques mais aussi sur le calcul des TAC, les membres demandent de la transparence. Pascale Colson a réaffirmé que l'OD ne sera pas retardée et qu'elle sera appliquée à l'ensemble des flottes.

FEAMP

Pascale Colson a présenté la proposition de la Commission pour le FEAMP 2021-2027 comme une évolution et non une révolution. La proposition se veut plus brève et plus simple que le précédent FEAMP, afin d'apporter plus de flexibilité. Ce seront les Etats Membres qui choisiront les projets éligibles à une aide, la CE fixe seulement 4 grandes



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

priorités et les cas où il ne sera pas possible d'accéder à une aide (en particulier l'augmentation de la capacité de pêche).

Les membres ont fait part de leurs inquiétudes et propositions, auxquelles la représentante de la Commission a tenté de répondre:

- Comment va se faire la charnière entre les deux FEAMP au vu, des retards déjà pris ? Pascale Colson a assuré que ce n'était qu'une question de technique budgétaire, qui se résoudrait aisément.
- La répartition des fonds au sein même des états membres est difficile (Exemple de l'Espagne). Les Etats membres peuvent selon Pascale Colson d'ors et déjà établir une clé de répartition entre les régions, afin de faciliter la distribution future.
- Les impossibilités de financement concernent uniquement le secteur des pêches, notamment le non financement lorsque des projets augmentent la capacité de pêche d'un navire, ce qui selon les membres va à l'encontre de la recherche d'efficacité, de la protection de l'environnement et de la sécurité à bord. Les navires vieillissant doivent être remplacés.
- La définition de la pêche artisanale de la CE ne correspond pas à la réalité selon les membres.
- Il existe une différence d'interprétation entre les différents représentants des administrations, Francisco Portela Rosa a suggéré que chaque fonctionnaire, réalisant l'intermédiaire avec le secteur, suive une formation sur les propositions de textes. Pascale Colson assure qu'il n'y aura qu'une seule interprétation possible de ce texte.
- L'arrêt temporaire de l'activité de pêche pourrait être mis à profit pour faire de la formation.
- La bureaucratie et une vision négative du secteur empêchent la bonne utilisation des fonds.
- Il a été clairement statué que l'ensemble des membres et la Commission sont contre la fraude. Cependant les membres demandent la création d'une échelle des infractions, afin qu'une « brouille » n'entraîne pas la même sanction qu'une faute grave. La représentante de la Commission, a précisé que dans la proposition de texte, les erreurs devront être répétées afin qu'il y ait sanction.

Il a été décidé que ce sujet serait traité lors des prochains groupes de travail en Octobre 2018, afin de rédiger un avis. Les membres peuvent dès à présent et jusqu'au 5 Octobre transmettre leurs contributions au secrétariat.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

La Commission souhaite finir ce dossier avant les nouvelles élections parlementaire de 2019.

Mesures techniques

Pascale Colson a rappelé que cette proposition de texte de 2016, a fait et fait toujours l'objet de désaccords entre les institutions européennes. Aujourd'hui le parlement européen demande l'avis des Conseils Consultatifs sur deux points : le taille des mailles de filets et les indicateurs de performance de la sélectivité.

- Maillages des filets :

La commission propose aujourd'hui un pourcentage maximum de capture accessoire. Lorsque ce seuil est dépassé, le maillage du filet doit être augmenté.

- Indicateurs de performance de la sélectivité :

La Commission propose aujourd'hui que soit définie par des actes délégués des tailles idéales de capture. A l'image du Fmsy ce serait un chiffre vers lequel devrait tendre le secteur des pêches, cet indicateur représenterait une sélectivité optimale.

La question majeure n'est cependant pas sur ces points selon les membres : leur mécontentement concerne les nouvelles tailles de maillages proposées : les membres souhaitent conserver les mêmes maillages, comme ils l'avaient déjà indiqué en 2016. Les membres demandent à la Commission de les écouter. De plus, les membres souhaitent que ces mesures soient régionalisées, la même mesure ne peut être appliquée à l'identique dans toutes les zones de pêche.

Il a été décidé que le CC Sud transmettra au Parlement son avis, en reprenant l'avis 110 traitant déjà de ce sujet.

Règlement contrôle

La révision du règlement contrôle s'accompagne de celle d'un certain nombre de textes liés, afin de renforcer les règles, d'améliorer le partage des données et les synergies entre les politiques, et finalement d'être en accord avec le traité de Lisbonne.

La représentante de la Commission a présenté quelques points clés : Suivi des petites embarcations, suivi de la pêche récréative, contrôle par CCTV, déclaration des engins perdus en mer...

Les membres ont exprimés leur incompréhension et désarroi face à cette proposition, qui selon eux ne tient une nouvelle fois pas compte de la réalité des pêches et fait preuve d'un manque de confiance envers le secteur. La simplification des textes leur semble aller à l'encontre d'une bonne gestion.

Les membres ont décidé de débattre de ce sujet au sein des prochains groupes de travail en Octobre 2018.



6 rue Alphonse Rio · 56100 Lorient · FRANCE
+33 297 83 11 69 · info@ccr-s.eu
www.ccr-s.eu

Un point sur le calendrier a été effectué, et un rappel sera envoyé aux membres afin de transmettre à temps leurs contributions au secrétariat sur l'ensemble des sujets. Les prochains groupes de travail auront lieu à Cadix les 30 et 31 octobre 2018.

CONCLUSION

Les comptes, le programme de travail et le budget ont été validés par l'Assemblée Générale.

Les membres du CC Sud ont fait part de nombreuses inquiétudes et d'un certain mécontentement concernant le renouvellement des règlements communautaires présentés lors de la réunion.

Les propositions de la CE concernant le FEAMP et le règlement Contrôle seront discutées pendant les groupes de travail.

Le CC Sud transmettra un avis au Parlement européen sur les mesures techniques.

Le CC Sud transmettra également un avis sur le Policy statement à la CE.